



PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ  
2010

DOCUMENT D'INFORMATION  
AUX PARENTS



Ville de L'Ancienne-Lorette  
Service des loisirs

# Table des matières

Mot du régisseur adjoint _____	3
Mission, Valeurs, attentes _____	4
Journée type à Vacances-Été _____	5
Contrôle des absences _____	6
Service d'accueil et de départ _____	7
Procédure d'exclusion - cas de maladie _____	8
Médicaments _____	9
Lunchs _____	9
Vêtements _____	10
Crème solaire _____	10
Les sorties _____	11
Réunion de parents _____	11
Périodes pour les jeux d'eau _____	12
Sorties aux plans d'eau _____	13
Règles de conduite _____	14
Procédures en cas de manquement aux règlements _____	15
Demande de remboursement _____	16
Description du site _____	16

## Mot du Régisseur adjoint

Le Programme Vacances-Été (PVE) de la Ville de L'Ancienne-Lorette se veut un programme de premier plan pour le Service des loisirs. Nous désirons faire vivre aux enfants une période remplie d'activités diversifiées et intéressantes et, surtout, nous voulons que vos enfants s'amuse et aient du plaisir cet été !

Pour vous, chers parents, soyez assurés que nous avons préparé une programmation des plus dynamique pour vos enfants. De plus, des normes sécuritaires élevées et un cadre de vie stimulant pour vos enfants seront toujours nos priorités.

Concernant notre équipe d'animation, le Service des loisirs de L'Ancienne-Lorette a d'abord procédé minutieusement au recrutement d'une équipe dynamique ayant suivi une formation obligatoire de base en animation et en premiers soins. La programmation a été minutieusement pensée afin de permettre aux jeunes de vivre des moments inoubliables dans un cadre dynamique et surtout sécuritaire.

Tout au long de l'été, nous comptons sur vous, chers parents, pour nous apporter vos suggestions ou nous appeler pour toute interrogation. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Nous souhaitons donc à tous un très bel été rempli d'agrément et de plaisir

Frédéric Roy

Régisseur adjoint

Service des loisirs

### Information importante

Afin d'alléger la lecture de ce document, il est à noter que nous incluons dans le terme "parents", les tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale des enfants.

# Mission, Valeurs, attentes

## Mission

Après avoir mis au jour une thématique dynamique, l'équipe de Vacances-Été fera vivre aux enfants un été inoubliable. Par le jeu, les sorties et les rassemblements, les enfants prendront contact avec divers éléments du monde qui les entoure, tout en ayant la chance de se faire de nouveaux amis. Notre but est de leur faire vivre de beaux moments en groupe.

## Besoin des usagers

- \* Environnement sain où l'enfant peut se développer sur le plan social, intellectuel et affectif;
- \* Un encadrement adéquat et sécuritaire;
- \* Être informé des activités prévues à l'horaire;
- \* Des enfants en vacances qui ont le goût de s'amuser, de découvrir et d'expérimenter.

## Objectif

Faire vivre un été inoubliable aux enfants, le tout dans un cadre sécuritaire.

# Journée type à Vacances-Été

Enfants de 5 à 12 ans

7 h à 9 h	Accueil Service de garde animé
9 h à 9 h 15	Rassemblement / thématique
9 h 15 à 9 h 30	Collation et crème solaire Prise des présences
9 h 30 à 11 h	Activité de l'animateur
11 h à 11 h 30	Dîner Prise des présences
11 h 30 à 14 h	Activité de l'animateur
14 h à 14 h 15	Collation et crème solaire
14 h 15 à 16 h	Activité de l'animateur et prise des présences
16 h à 18 h	Départ Service de garde



## Contrôle des absences

Pour une sécurité accrue, les présences sont prises le matin, le midi et en fin de journée, et ce, à tous les jours. Il y a une table des présences où vous devez vous identifier lorsque vous venez chercher votre enfant. À l'inscription, vous devez fournir la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

Si votre enfant s'absente, s'il vous plaît, avisez les responsables au 418 872-9836, poste 5189. Si vous prévoyez d'avance l'absence de votre enfant, veuillez nous en avvertir par écrit le plus rapidement possible.

### Notes importantes:

1. Si, pour une raison spéciale, vous permettez à votre enfant de quitter le site avant 16 h, une autorisation écrite est nécessaire.
2. Par mesure de sécurité, nous vous prions de communiquer avec les responsables pour toute modification concernant le départ de votre enfant du site.
3. Si votre enfant n'est pas présent à 9 heures lors du rassemblement, nous le considérons comme absent et il devient alors de votre ressort de l'amener à son groupe.

Aucune gestion des absences ne sera effectuée par le Programme Vacances-Été. Ceci dit, nous prenons en charge votre jeune à partir du moment où il arrive sur le site. Pour cette raison, si le jeune est absent, vous ne serez pas contacté par les responsables. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous avvertir le plus tôt possible de son absence.

## Service d'accueil et de départ

### Service de garde

Matin: de 7 h à 9 h

Soir: de 16 h à 18 h

**But :** Le service d'accueil et de départ a pour fonction d'encadrer les jeunes lors de la période d'arrivée et de départ au camp de jour.

### Fonctionnement :

**Accueil :** D'abord, le matin, dès son arrivée sur le site, l'enfant doit donner sa présence à l'animateur qui se trouve à la table des présences. Ensuite, si vous avez une consigne particulière à transmettre à l'animateur responsable de votre enfant, vous pouvez le faire par le biais du service d'accueil. Le message sera noté et remis au moniteur de votre enfant. Enfin, les activités du groupe débutent à 9 heures et se terminent à 16 heures. Il est très important que votre enfant soit présent dès 9 heures pour le rassemblement, car les groupes se dispersent par la suite et il devient difficile de les rejoindre.

**Départ :** Le soir, dès la fin des activités du camp de jour (à 16 h), les enfants qui utilisent ce service sont reconduits à l'endroit prévu pour le service de garde. Ils sont pris en charge par les animateurs.

***Il est primordial de signaler le départ de l'enfant et d'identifier la personne avec qui l'enfant quitte.***

(ex.: « je me nomme Paul Bélanger, je suis le père de ... »)

Cette façon de procéder permet d'avoir un meilleur contrôle sur la personne qui est responsable de venir chercher l'enfant. Si vous désirez laisser partir votre enfant par ses propres moyens (vélo, patins à roues alignées, marche) à 16 h, vous devez compléter un formulaire à cet effet à la table des présences. **Sans cette autorisation, aucun enfant ne pourra quitter sans la présence d'une personne responsable et sera gardé au service de garde tant qu'un parent n'aura pas été rejoint.** Pour ce qui est des personnes responsables que vous avez choisies, chacun des noms doit figurer sur le formulaire d'inscription que vous avez complété.

Pour les parents qui ne respectent pas l'horaire du service de garde, après 18 h, des frais seront imposés. Ceux-ci sont de 10 \$ par tranche de 15 minutes entamée, payable sur place ou le lendemain matin.

Entre 7 h et 9 h, les parents doivent obligatoirement **confirmer en personne la présence de l'enfant à l'arrivée**. En cas de non-respect de ce règlement, le Programme Vacances-Été (PVE) ne se tient pas responsable des conséquences qui pourraient être encourues.

## Procédure d'exclusion - Cas de maladie

Dans le but d'offrir un service sécuritaire, le PVE se donne une procédure pour identifier les jeunes à risque et pour rendre notre site convivial à toute la clientèle.

### Exclusion (quand exclure un jeune malade?)

Tout jeune dont l'état de santé est **précaire**, qui n'est pas en mesure de suivre les activités quotidiennes de son groupe et qui demande des soins, sera exclu du site jusqu'à ce qu'il soit rétabli, évitant ainsi de nuire au bon déroulement des activités et à la santé générale de son groupe ou du parc en entier.

Cette procédure d'exclusion vise :

- ✓ Le bien-être du jeune;
- ✓ Le bien-être des autres jeunes du parc et de son personnel.



**Important :** Lorsque vous constatez que votre enfant souffre d'un ou plusieurs signes et symptômes, ne prenez aucune chance et gardez votre enfant à la maison pour éviter une propagation des symptômes aux autres enfants.

## Médicaments



Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne laisser aucun médicament en sa possession. **Veillez donner le médicament à la table des présences le matin et nous nous chargerons de son administration selon vos indications.** Vous devez également aviser les responsables pour tout traitement particulier. Soyez assuré qu'ils feront le suivi qui s'impose. À ce propos, **vous devez fournir une autorisation écrite et signée au personnel à l'accueil, leur remettre le médicament et leur donner le papier original de la posologie à administrer.** Sur cette autorisation, il doit être inscrit l'heure de la prise du médicament, le nom du médicament, la posologie et le nombre de comprimés à administrer. **Le formulaire à compléter se trouve à la table des présences.** Vous devez laisser le médicament dans son contenant d'origine. Il est à noter qu'aucun médicament ne sera administré s'il n'est pas dans son contenant d'origine.

## Lunchs



Prévoir un **lunch complet** et équilibré pour le dîner, **deux collations**, ainsi qu'une **gourde d'eau** (aucun contenant de verre).

Il est important de prendre les dispositions nécessaires (ice pack) pour assurer une bonne conservation des aliments (aucun réfrigérateur ne sera à la disposition des jeunes sur le site). Prévoir un repas froid parce qu'aucun four micro-ondes n'est disponible et que, normalement, nous mangeons à l'extérieur.

**Évitez tout produit contenant des arachides** (biscuit, sandwich, barre tendre, etc.) **pour éviter toute réaction allergique.** Il est à noter qu'aucun échange de nourriture n'est permis durant le déroulement des activités.

Nous vous demandons également de ne pas apporter de la **gomme et des bonbons** au camp de jour.

# Vêtements



## Identification

Il est primordial de bien identifier les vêtements et accessoires au nom de votre enfant afin de minimiser les pertes.

## Chapeau / casquette

Le port de la casquette ou du chapeau est fortement conseillé pour contrer les effets du soleil.

## Journée de pluie

Prévoir des vêtements de pluie, soit imperméable, chapeau et bottes de pluie.

## Tenue vestimentaire

Le port de sandales est autorisé uniquement aux jeux d'eau;

Une tenue sportive est exigée;

Pas de camisole spaghetti et / ou d'espadrilles à roues.

*Objets perdus : Veuillez regarder sur notre corde à linge!*

# Crème solaire

Concernant la crème solaire, nous aimerions que votre enfant ait déjà reçu une première application avant son arrivée au camp de jour. Cette mesure maximisera le temps alloué aux activités de la journée.

**Important :** Le parent doit s'assurer que le jeune aura en sa possession un contenant de crème solaire adapté aux conditions climatiques du jour et à son épiderme. Le contenant doit être bien identifié au nom de l'enfant pour minimiser les pertes de matériel. Encore cette année, des périodes « d'application » seront à l'horaire des activités régulières, soit le matin, le midi et l'après-midi.





## Les sorties

**Autorisation pour les sorties** : lorsque votre enfant se présente au camp de jour, nous prenons pour acquis qu'il participe à la sortie.

Cependant, dans le cas où vous refusez que votre enfant participe à une sortie ou aux sorties, vous devez compléter un **bulletin de refus** que vous trouverez à chaque semaine sur « Le trait d'union » (notre journal du camp d'été) que vous retrouverez à la table des présences à tous les lundis.

Prenez note que si vous n'autorisez pas votre jeune à participer à la sortie, vous devez le garder à la maison.

Il est également important que vous sachiez que si votre enfant est présent sur le site, sans le bulletin de refus, l'animateur prendra pour acquis qu'il est autorisé à participer à la sortie. Aucun parent ne sera rejoint le matin de la sortie.

**IMPORTANT : CHANDAIL OBLIGATOIRE POUR SORTIES** : le chandail du PVE est obligatoire pour les sorties et son coût est de 10 \$. Le but de ce règlement est de pouvoir identifier rapidement les enfants du camp lors d'une sortie.

## Réunion de parents



Vous êtes cordialement invités à une soirée d'information sur le fonctionnement et le déroulement des activités du Programme Vacances-Été 2010.

Le mercredi 23 juin 2010 à 19 h  
Lieu : Salle Desjardins A et B  
Bibliothèque Marie-Victorin  
1635, rue Notre-Dame  
L'Ancienne-Lorette

## Périodes pour les jeux d'eau

Plusieurs périodes sont prévues à l'horaire cet été pour les jeux d'eau. Nous profitons également de l'occasion pour vous faire quelques recommandations.

Le port de jeans ou de bermuda comme maillot de bain est interdit.

Il est important de donner à l'enfant des vêtements de rechange pour qu'il puisse se mettre au sec après la période de baignade. Nous vous suggérons également de lui donner un sac de plastique pour qu'il puisse y mettre ses vêtements mouillés.

Les souliers doivent rester à l'entrée des jeux d'eau. Nous vous suggérons de fournir des sandales de plage à votre enfant qu'il pourra porter dans l'enceinte réservée aux jeux d'eau.



**Votre enfant devrait avoir avec lui (le tout identifié à son nom) :**

- ✓ Des vêtements de rechange et un sac en plastique;
- ✓ Sa serviette de bain;
- ✓ Des sandales de plage.

## Sorties aux plans d'eau (piscine, plage)

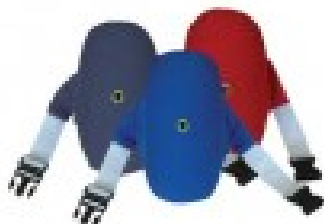
LORS DES ACTIVITÉS AQUATIQUES, VOTRE ENFANT DOIT-IL PORTER UNE VESTE DE SAUVETAGE ?

**SI OUI, LES PARENTS ONT L'OBLIGATION DE FOURNIR LA VESTE DE SAUVETAGE À LEUR ENFANT. LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE NE FOURNIT PAS DE VESTE DE SAUVETAGE.**

\*À DÉFAUT DE FOURNIR CET ÉQUIPEMENT LE MATIN D'UNE SORTIE À LA PISCINE OU À UN PLAN D'EAU, L'ENFANT NE POURRA ACCOMPAGNER LE GROUPE EN SORTIE ET DEMEURERA À LA POLYVALENTE.

Voici les équipements de sécurité aquatique acceptés lors d'une sortie à la piscine ou à un plan d'eau :

BALLON DORSAL



VESTE DE SAUVETAGE



# Règles de conduite

## Programme Vacances-Été 2010

- ☺ Je respecte les consignes du parc, les règles des jeux et les animateurs.
- ☺ Je suis à l'écoute des instructions de mes animateurs, et ce, pour ma sécurité.
- ☺ Je circule calmement dans les locaux.
- ☺ Je demeure sur le site du camp de jour avec mon groupe en tout temps.
- ☺ Je prends soin du matériel, des locaux et de l'environnement.
- ☺ Je laisse à la maison mon argent ainsi que tout objet dangereux ou pouvant susciter la jalousie des autres.
- ☺ Je dépose mes déchets dans la poubelle.
- ☺ Je m'habille convenablement pour participer aux activités du camp de jour (tenue sportive).
- ☺ Je suis poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes.
- ☺ Je fais attention à mon langage.
- ☺ Je respecte les règlements de l'espace réservé aux jeux d'eau.
- ☺ Je sais jouer et je sais m'arrêter à temps.
- ☺ Je participe activement aux activités proposées.

**Bon été!**

## Procédures en cas de manquement aux règlements

Voici la politique que nous mettons en vigueur pour les offenses graves, dans les cas de violence et de non-respect des animateurs ou tout autre situation jugée comme étant grave.

**1er avis :** Dans le cas d'une première offense, une lettre est envoyée aux parents pour leur décrire l'évènement dans lequel a été impliqué leur enfant. Lors du premier évènement à survenir, les animateurs sensibilisent l'enfant à ne plus reproduire le comportement fautif.

**2ème avis :** Lors d'une deuxième offense, l'enfant est suspendu du Programme Vacances-Été pour une période de 24 heures.

**3ème avis :** Lors d'une troisième offense, l'enfant est retiré du Programme Vacances-Été pour la balance de l'été.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Cette procédure est établie et non négociable. Celle-ci a été mise de l'avant pour assurer la sécurité des jeunes et pour que tous aient du plaisir cet été.

**N. B. :** Il est important de souligner que, dans le cas où un premier avis a été envoyé aux parents, le deuxième avis, retrait de 24 heures, sera donné que ce soit pour le même manquement ou pour tout autre.

# Demande de remboursement



Selon la politique en vigueur, aucun remboursement ne sera accordé après le début du programme, sauf en cas de force majeure (maladie, blessure ou déménagement).

**Procédure** (dans les cas ci-haut mentionnés) :

- ✓ Adressez une demande écrite à:  
Directeur du Service des loisirs, au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette,  
(Québec) G2E 3J5
- ✓ Écrire le motif sur la demande de remboursement;
- ✓ Joindre les preuves écrites requises et les pièces justificatives.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez un remboursement par la poste (délai minimum de trois semaines) moins les frais d'administration de 10 % retenus sur le montant à rembourser.

Cependant, veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 31 août 2010, et ce, même pour les motifs admissibles.

De plus, aucune modification d'inscription ne sera acceptée à la suite de la réception de votre confirmation d'inscription.

## Description du site

### Adresse :

Polyvalente de L'Ancienne-Lorette  
1801, rue Notre-Dame  
L'Ancienne-Lorette

Espace gazonné

Âge : 5 à 12 ans

### Équipements :

Terrains de soccer, de baseball et de football  
Parc boisé  
Locaux pour les spécialités  
Gymnases  
Jeux d'eau

### Pour nous joindre :

L'équipe des responsables  
du camp :

418 872-9836, poste 5189

D'ici au 29 juin:

Frédéric Roy

418 872-9811 p. 1218

